



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3791

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vernaison - Fontaines Saint Martin - Lyon 8°**

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin et au bailleur social Grand Lyon habitat (GLH)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3791**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vernaison - Fontaines Saint Martin - Lyon 8°

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin et au bailleur social Grand Lyon habitat (GLH)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment, pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Mise en œuvre 2019

Dans ce cadre, en 2019, une 1^{ère} délibération a été votée le 13 mai 2019 afin d'accompagner la création de jardins partagés par la Commune de Rillieux la Pape, ainsi que des projets de jardins partagés avec le bailleur social Alliade habitat à Vaulx en Velin. Il a également été proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association Passe-jardins, permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien

social, de favoriser et de faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire. Il a également été décidé de soutenir le programme du Centre de recherche de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2019.

Afin de poursuivre cette dynamique autour des jardins partagés, il est proposé au Conseil d'accompagner la création de jardins partagés par les Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin, et par le bailleur social GLH.

1° - Création de jardins familiaux par la Commune de Vernaison

Premiers jardins familiaux sur la Commune de Vernaison, ce projet ambitieux tient particulièrement à cœur à la municipalité. Il verra le jour sur un terrain largement ouvert, situé à l'extérieur de la Commune, sur l'île Bouilloud, qui est un espace agricole sur lequel sont déjà établis des jardins privés. L'accès est facilité par un chemin communal, et le terrain est plat et ensoleillé. Les conditions sont donc propices pour ce type de projet, dont l'élaboration repose sur différents enjeux :

- économiques : production d'une alimentation à moindre coût pour les familles à revenu modeste,
- sociaux : échange de savoir-faire, de plants, de semences, et partage de connaissances,
- environnementaux : respect de la biodiversité, utilisation du compostage, gestion de l'eau, etc.

Ces jardins seront installés sur le terrain cadastré AD147 situé en zone plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI), en zone inondable et donc inconstructible. Dans un 1^{er} temps, 16 parcelles seront créées, de 100 m² chacune, avec une cabane individuelle de 5 m² équipée d'un récupérateur d'eau de pluie et d'un composteur par parcelle. Le terrain sera fermé par une clôture, et chaque parcelle sera délimitée par des bordures en bois. Des puits de forage seront installés avec une pompe manuelle, et un espace collectif avec une table sous abris sera aussi conçu. Enfin, il y aura également des toilettes sèches, et un espace pour garer les véhicules au sud de la parcelle cadastrée D147.

L'estimation budgétaire des travaux nécessaires est de l'ordre de 93 600 € HT.

La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement à hauteur de 40 % correspondant à une dépense subventionnable plafonnée à 93 600 € HT, soit 37 440 € net de taxe. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
terrassements	15 000	Métropole de Lyon	37 440
forage puits et pompe à main	21 500	autofinancement	56 160
abris de jardins	15 000		
bacs à compost	2 600		
toilettes sèches, abris, table et bancs	3 150		
récupérateur d'eau de pluie et habillage bois	6 350		
clôture et portail	28 000		
petits matériels	2 000		
Total	93 600	Total	93 600

2° - Création d'un jardin partagé par le "Collectif vert demain" sur la Commune de Fontaines Saint Martin

Dans le cadre de la politique de développement durable menée par la Commune de Fontaines Saint Martin, la municipalité envisage de mettre à disposition de l'association "Collectif vert demain" un espace de 6 322 m² afin de créer un jardin partagé.

L'association "Collectif vert demain", créée le 2 janvier 2019, a pour objet de favoriser la transition écologique de notre mode de vie, le développement durable, le lien social et l'ouverture aux autres.

L'association Passe-jardins a été sollicitée pour l'accompagnement de la création de ce jardin partagé sur la Commune de Fontaines Saint Martin.

Le projet a pour buts :

- la mise en valeur d'un terrain en friche,
- la convivialité et les échanges entre les habitants,
- de participer et éduquer à la démarche éco-citoyenne,
- l'apprentissage d'une culture éco-responsable,
- de favoriser la biodiversité au vu de l'évolution des conditions climatiques,
- d'expérimenter de nouvelles formes de cultures.

La municipalité met le terrain situé rue de la Côte Rivière, d'une surface de 6 322 m², cadastrée AD120, située en zonage N1, à disposition de l'association "Collectif vert demain" afin de créer et animer le jardin partagé.

La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement à hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'action qui s'élève à 6 024 € HT, soit 2 410 € net de taxe. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
clôture de sécurisation du niaisoir et portillon d'accès	2 273	Métropole de Lyon	2 410
divers matériels pour compostage	2 084	autofinancement	3 614
signalétique	167		
débroussaillage du sentier	1 500		
Total	6 024	Total	6 024

3° - Création d'un jardin potager partagé avec le bailleur social GLH à Lyon 8°

La requalification des espaces extérieurs des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve de GLH est en cours de réalisation. Elle intègre la mise à disposition de 1 600 m² au croisement de l'avenue Berthelot et du boulevard des États-Unis pour l'installation d'un projet de ferme urbaine, comprenant :

- la création d'un jardin potager partagé à destination des habitants des résidences (470 habitations),
- le développement d'un centre de formation à la permaculture en plein air, ouvert aux habitants et aux citoyens de l'agglomération lyonnaise,
- l'installation d'un maraîcher urbain sur une surface de 600 m² avec la revente de tout ou partie de la production aux habitants en circuit court,
- la mise en place d'un espace expérimental consacré à la biodiversité : micro-plateforme de lombricompostage, zone de phyto-dépuration, etc.

Ce projet s'articule avec d'autres actions sur ce secteur : l'installation du centre social des États-Unis dans un local réhabilité et la mise en place du dispositif métropolitain "Tri Box" de tri en pied d'immeuble. Le bailleur GLH souhaite accompagner le quartier à devenir "quartier durable" et axe donc son action collective autour du développement durable.

L'aménagement du terrain pour le centre de formation à la permaculture en plein air et le jardin partagé se fera sur une surface totale de 650 m², à l'automne 2019, pour une ouverture en avril 2020. L'entreprise coopérative Place au terreau, partenaire référent du projet, en réalise la conception et la réalisation, et accompagne aussi la mobilisation des habitants.

Le jardin partagé sera co-construit et géré avec les habitants, et animé par le maraîcher de la zone de micro-maraîchage. Il comprendra également un parcours pédagogique pour les plus jeunes ainsi qu'une zone de détente et de convivialité.

Le centre de formation à la permaculture permettra en priorité à tous les acteurs du 8° arrondissement de pouvoir se former ou de former leur public aux techniques de culture urbaine, et sera aussi une ressource pour les jardins partagés, nombreux sur ce territoire.

Fort de l'expérience d'accompagnement au développement de jardins partagés, et de la contribution au cadre de vie de ces projets, GLH souhaite travailler en lien avec le pôle santé du 8° arrondissement, l'épicerie sociale et solidaire Epi'Centre et le centre social des États-Unis pour permettre aussi à des publics en situation de précarité de bénéficier d'un accompagnement social et sur la santé.

Les parties prenantes du projet et les habitants sont associés dans une gouvernance partagée de projet de développement durable.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 27 812 € net de taxe, correspondant à 40 % des dépenses d'aménagement estimées à 69 528 € HT. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)		
jardinières de différentes formes et tailles	15 426	Métropole de Lyon	27 812		
table de culture pour personnes à mobilité réduite (PMR), buttes de permaculture et autres équipements de culture	7 590	GLH (maîtrise d'ouvrage)	20 858		
hôtels à insectes et spirales d'aromates en pierre	4 850	Agence française pour la biodiversité	20 858		
aménagement du site (cheminements plaquette forestière, bordures, nettoyages, etc.)	8 312				
arbres et arbustes fruitiers (65)	6 150				
local de stockage commun aux activités du site (25 m ²)	8 000				
outillage de jardin	1 600				
main d'œuvre réalisation des aménagements	14 400				
systèmes d'arrosage	3 200				
Total	69 528			Total	69 528

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 67 662 € nets de taxe au profit de :

- la Commune de Vernaison pour un montant de 37 440 €,
- la Commune de Fontaines Saint Martin pour un montant de 2 410 €,
- le bailleur social GLH pour un montant de 27 812 €,

dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin et le bailleur social GLH définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 sur l'opération n° 0P27O7175 pour un montant de 67 662 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer en section d'investissement, soit 67 662 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 204, selon la répartition suivante :

- 41 561 € en 2019,
- 26 101 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.